



Bail professionnel : abonnement professionnel edf gdf ?

Par **psycho69**, le **19/07/2012** à **23:41**

Bonsoir,

Psychologue de profession, je m'installe en septembre dans mon propre cabinet de psychothérapie en tant qu'auto-entrepreneur, avec un bail professionnel de 6 ans. Il s'agit d'un ancien appartement de type T2 dans un petit immeuble d'habitation.

Je souhaiterais savoir si je suis obligé de souscrire un abonnement professionnel pour l'eau, le gaz, et l'électricité (car évidemment ce type d'abonnement est plus onéreux...).

Si la réponse est non et si je quitte le statut d'auto-entrepreneur, pourrais-je déduire mes frais EDF GDF malgré un abonnement pour particulier ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Toutes mes excuses si je ne suis pas dans la bonne thématique.

Cordialement, M. FREDERIQUE

Par **edith1034**, le **20/07/2012** à **08:57**

NON VOUS POUVEZ RESTER EN CONTRAT PARTICULIER

oui bien sûr tous les frais généraux liés aux locaux

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbls.net/jurifrance.htm>

pour tout savoir sur le bail professionnel

<http://www.fbls.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>

Par **psycho69**, le **20/07/2012** à **20:13**

Je vous remercie pour votre réponse rapide et complète.

Cordialement,
M. FREDERIQUE